

Rapport de la commission des finances  
concernant

**Rapport comptes 2019**  
**Préavis 5-20**

Chavornay, le 7 juin 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mmes Carine Protti, Hacina Minder et de MM. Edwin Egger, Bertil Maire, présidée par M. Ali-Georges Maire, rapporteur, a siégé en séances préparatoires les mardis 19 et 26 mai. Le jeudi 28 mai, la commission a rencontré le syndic, municipal des finances, M. Christian Kunze et M. Jean-Luc Stäubli, boursier. Ceux-ci ont répondu avec précision à toutes les questions qui leur ont été soumises par la Commission. Nous les remercions pour la qualité de leurs informations.

Les résultats des travaux de la commission font l'objet du présent rapport.

### **Préambule**

A titre de rappel la Commission des finances rapporte sur :

- ° le projet de budget,
- ° les dépenses supplémentaires,
- ° le projet d'arrêté d'imposition,
- ° les demandes d'emprunt,
- ° le plafond d'emprunt
- ° les comptes annuels.

C'est ce dernier point qui fait l'objet du rapport soumis à votre attention.

La présentation des comptes 2019 telle qu'elle nous a été remise répond pleinement aux attentes de la Commission des Finances, Les souhaits de renseignements et tableaux complémentaires exprimés par l'intermédiaire du rapport de l'année précédente ont été respectés. Nous en remercions les auteurs.

## **Travaux effectués**

Le rapport des comptes 2019, établi par les services de la Bourse communale et le rapport présenté par la société fiduciaire BfB Fidam révision SA à Yverdon ont fait l'objet de notre étude au cours de deux séances de préparation à la rencontre avec les responsables des finances communales. Il en est ressorti une batterie de questions qui leur a été transmise. L'analyse des réponses a fait l'objet de la séance du jeudi 28 mai.

De par la clarté des données compulsées, c'est un répertoire d'une quarantaine de questions que nous avons finalement soumis à MM. Stäubli et Kunze. Les réponses délivrées ont alimenté notre discussion commune.

## **Rapport comptes 2019**

Sur les 44 interrogations de la Commission, nous avons choisi de présenter les quelques points qui, pour diverses raisons, nous sont apparus comme les plus importants à signaler :

1. La multiplication possible des associations intercommunales, un phénomène à surveiller  
En marge de la création de l'ASAICE et de la facture qui est désormais adressée à la commune, la Commission de finances tient à rappeler que l'éventuelle multiplication des associations intercommunales peut comporter un risque financier au niveau de l'endettement de ces associations, endettement qui n'est pas répertorié dans le plafond d'endettement des communes respectives. A ce titre il faut se rappeler que les délégués du Conseil communal au sein des associations ont à rapporter avec précision et esprit critique sur la situation de l'association qu'ils représentent. Par chance, Chavornay n'est actuellement pas impliqué dans des associations endettées de manière significative mais la situation peut évoluer.
2. Compte 9141.198, Assainissement bruit routier  
Le traitement des recours des opposants au projet a eu pour effet de fortement retarder la mise en œuvre du chantier. A ce jour, les coûts additionnels dus aux procédures de traitement des oppositions et de recours à la CDAP se monte à CHF 137'700.-. Cette situation est choquante d'autant plus qu'en raison du retard de la mise en œuvre des travaux il y a un très gros risque que le fonds de subventionnement mis à disposition par la confédération soit asséché et que nous ne récupérions qu'une petite partie de l'aide de CHF 660'000.- qui aurait dû nous revenir.
3. Compte 9282.1 Fonds abri PC « bloqué »  
Il apparaît que ce fonds de CHF 376'711.- doit être utilisé d'ici au 31.12 2024. A défaut ce montant, ou son solde, sera à restituer au Canton. Ce montant peut être utilisé dans la réfection des abris existants. A ce titre la Municipalité prévoit de présenter sous peu un préavis pour la réfection de l'abri de la Rue des Sports.
4. Amortissements  
La somme des amortissements supplémentaires s'élève au montant conséquent de CHF 972'129.70.

5. Compte 354.4271.1 Maison de commune, rue du Collège 1, locations  
Qui paie le moins peut le plus... faire de bruit, en effet, pour CHF 4.- par mois, soit CHF 48.- à l'année, payés par l'Etat de Vaud, il est possible de louer une toute petite partie de toit pour y placer... une sirène.
6. Comptes 380.4271.1 Grande salle Corcelles, locations  
Dans le cadre du montant des locations encaissées pour ce bâtiment, la Commission s'est intéressée à la manière dont les panneaux solaires recouvrant la totalité du pan Sud du bâtiment étaient valorisés dans la comptabilité communale. A notre grande surprise l'enquête menée par notre bousier fait apparaître que la commune de Corcelles a mis sans contrepartie la toiture à disposition de la Romande Energie, ceci au titre de la promotion des énergies renouvelables. La Commission des finances souhaite prendre connaissance de la convention qui nous lie à la Romande Energie.
7. Le rapport de la société fiduciaire BfB Fidam SA n'a pas donné lieu à des remarques particulières.

## **Commentaires**

Nous portons également à votre attention les éléments significatifs suivants :

- \* Pour le troisième exercice de la commune fusionnée, les comptes 2019 affichent un excédent de recettes de CHF 497'578.37.
- \* La bonne situation financière de la commune se perçoit tout particulièrement par le biais de sa confortable marge d'autofinancement. Pour 2019, les CHF 3,2 millions de la marge d'autofinancement ont permis de financer le 100% des dépenses d'investissement de l'année.
- \* Le report de travaux a limité le montant des investissements prévus.
- \* Avec un endettement par habitant de CHF 6'173.47, la commune se situe environ CHF 320.- en-dessous de la moyenne cantonale, Lausanne non compris.
- \* Les amortissements supplémentaires ont des effets positifs sur le montant total des investissements à amortir.
- \* Le taux d'intérêt moyen de l'ensemble des emprunts à fin 2019 est historiquement bas, il s'élève à 0,91% contre 1,09% en 2018.
- \* Le commentaire suivant ne concerne pas les comptes 2019 mais il nous est paru important de le présenter. Au vu de la crise du coronavirus, une baisse importante du produit des impôts pour 2020 et 2021 est à craindre, Cette situation devra inciter à la prudence la Municipalité et les services communaux dans les dépenses courantes. En outre, il pourrait être opportun dans la mesure du possible, de repousser à des temps meilleurs les investissements qui pourront l'être.

## **Constatation générale**

Ainsi que se plaît à relever la société fiduciaire BfB, l'excellente santé financière de la Commune de Chavornay résulte d'une gestion efficace et prudente par le service des finances. La Commission des finances approuve pleinement cette remarque.

## **Conclusion**

Sur la base de ses travaux ainsi que de ceux de la fiduciaire BfB, la Commission des finances parvient aux conclusions suivantes :

- > Les comptes sont tenus avec toute l'exactitude souhaitée
- > Le boursier communal Jean-Luc Stäubli et ses collaborateurs fournissent un excellent travail, nous les en remercions
- > Le syndic et responsable du dicastère des finances, Christian Kunze, est également remercié pour la conduite efficace de son dicastère
- > La situation financière de la commune reste excellente au fil des ans, sa marge d'autofinancement est un témoin de sa bonne santé

Le Conseil Communal de Chavornay ayant :

- o Vu le préavis municipal 5-20 sur les comptes 2019,
- o Oui le rapport de la commission des finances,
- o Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- o D'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2019.

La Commission des Finances

Le Président :

Les Membres :

A.-G. Maire

C. Protti

H. Minder

E. Egger

B. Maire